

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
NATHALIE BRIÈRE
PIERRE CHABOT
PAUL CHARBONNEAU
YANNICK CHUIT
JOSÉE DELAND
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE
LUCIE LALONDE
JULIE LAPIERRE
LOUIS LEGAULT
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND

JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI
DOMINIQUE PICHÉ
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
SYLVY RHÉAUME
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX
HYDRO-QUÉBEC
75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE
MONTRÉAL H2Z 1A4
TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 2068
TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 20 février 2002

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Case postale 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Par courriel et par messagerie

OBJET : Demande du distributeur d'électricité afin de faire déterminer par catégorie de consommateurs l'allocation du coût de fourniture de l'électricité patrimoniale pour les années 2001 et 2002
Dossier de la Régie : R-3477-2001
Notre dossier : S-25948/FJM/NL

Chère consoeur,

Suite à la décision procédurale D-2002-21 du 29 janvier 2002, dans le dossier mentionné en titre, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le «Distributeur») a reçu copie des demandes de statut d'intervenant de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) («FCEI»), de Gazoduc TransQuébec & Maritimes Inc. («Gazoduc TQM»), d'Option consommateurs («OC») et Société en commandite Gaz Métropolitain («SCGM»), entre autres.

Le Distributeur n'a aucun commentaire à présenter sur ces demandes de statut d'intervenant et il s'en remet entièrement à la discrétion de la Régie quant à la détermination de la suffisance de l'intérêt et de la représentativité de chacune des parties et du mérite et de la pertinence des motifs à l'appui de leurs interventions respectives dans la présente cause.

MARCHAND, LEMIEUX

2

La demanderesse se réserve, toutefois, tous ses droits à l'égard de toute preuve qui pourra éventuellement être déposée par les intervenants reconnus ainsi qu'à l'égard de toute conclusion qu'ils rechercheront.

Copie des présentes représentations est envoyée, ce jour, au procureur ou représentant de chacun des demandeurs du statut d'intervenant mentionnés ci-haut, par courriel seulement.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

F. Jean Morel

FJM/cl

c.c. Me André Turmel (FCEI)
Me Éric Fraser (OC)
M. Phi P. Dang (Gazoduc TQM)
Me Jocelyn B. Allard (SCGM)
(par courriel seulement)